

REGLEMENT

Règlement du Trail de SENLIS du 04/12/2022

Article 1°- Organisation Technique :

X-TREM CHALLENGES – 38 rue Thomas Couture 60300 SENLIS.

Adresse mail : xtremchallenges60@gmail.com

Article 2°- Inscriptions – Renseignements :

Inscription par internet :

Les participants pourront s'inscrire par internet à partir du site ADEORUN.

Inscriptions par courrier :

Les inscriptions par courrier seront possibles jusqu'au 15 novembre 2022.

Les bulletins d'inscriptions (disponibles sur le site internet) devront être retournés, accompagné du règlement et du certificat médical (ou copie de la licence), à Xtrem Challenges, 38 rue Thomas Couture 60300 SENLIS.

Inscription sur place (sauf si COMPLET) :

Si il reste des places, les participants pourront s'inscrire sur place le samedi 3 décembre 2022 de 16H à 19H au gymnase Brichebay. **Les informations seront diffusées sur le site de l'organisation au plus tard la veille.**

La clôture des inscriptions est fixée aux 1500 premiers inscrits toutes courses confondues.

Remboursement en cas d'annulation : en cas d'annulation à l'initiative du participant, aucun remboursement ne sera possible.

En cas de mauvais temps, d'interdiction administrative ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Tout participant non licencié à une fédération de course à pied doit fournir un certificat médical original ou sa copie de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.

La participation des mineurs de plus de 16 ans pourra être acceptée, uniquement sur le 15 km, sur production d'une autorisation parentale.

Le 29 Km n'est pas ouvert au moins de 20 ans.

Les circuits ne sont pas adaptés aux fauteuils handisports.

Les dossards sont à retirer sur place au Lycée de Brichebay, le samedi 3 décembre 2022 de 16H à 19H (fortement conseillé). Le dimanche 4 décembre 2022 à partir de 7H30. (Se munir d'épingles).

Pour retirer le dossard, le participant devra présenter sa pièce d'identité ainsi que la copie de son certificat médical (ou licence).

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Article 3°- Parcours :

Deux courses, un Trail découverte de 15 km et un Trail court de 29 km, sur chemin et sous-bois (100% nature) à allure libre, en autonomie complète, ouvertes à tous, licenciés ou non, sont proposées.

Parcours fléchés et utilisation de rubalise. Chaque circuit rencontre des passages techniques et/ou physiques en raison du dénivelé.

Le parcours du 29 km est relativement technique et physique. Il est fortement conseillé de se munir d'un ravitaillement adapté de type sac à dos avec poche d'eau.

Pour les coureurs du 15 km, Il est conseillé de se munir au minimum d'une gourde.

Un ravitaillement (eau uniquement) sera prévu sur le parcours.

Article 4°- Lieu date et horaire de l'épreuve :

L'accueil des participants se fera au gymnase Brichebay – Avenue des Chevreuils à Senlis (60) à partir de 07h30 le dimanche 4 décembre 2022.

Les départs se feront face au Gymnase Hugues Capet le dimanche 4 décembre 2022.

Les arrivées se feront aux abords du gymnase Brichebay à Senlis.

Départ à 9h30 pour le 29 km et 10h00 le 15 km.

Article 5°- Déroulement des épreuves :

Le départ sera donné aux participants à 9h30 pour le trail de 29 km puis 10h00 pour le trail découverte de 15 km.

La Séparation des deux parcours s'opérera vers le 6ème km.

La remise des prix ainsi qu'un ravitaillement final seront organisés dans le gymnase Brichebay.

Tout accompagnateur à bicyclette est interdit. Les chiens sont interdits.

Toute entrave à la régularité de l'épreuve sera sanctionnée par le directeur de course et sera sans appel. L'exclusion de la course pourra être prononcée.

Article 6°- Sécurité :

Elle est assurée par l'organisation XTREM CHALLENGES.

L'organisation décline toute responsabilité en cas :

– de vol, de pertes d'objets personnels.

- d'accidents ou défaillances consécutifs au mauvais état de santé des participants. Le certificat médical est obligatoire pour les non-licenciés.
- D'événements survenus à des participants qui n'auraient pas été régulièrement inscrits, ne se trouveraient pas porteurs d'un dossard ou auraient quitté le trajet de l'épreuve.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 7°- Assistance médicale:

Des équipes médicales composées d'un médecin, et de secouristes agréés seront présentes pendant toute la durée de l'épreuve sur le parcours et à l'arrivée.

Compte tenu des difficultés géographiques qui peuvent empêcher toute liaison radio dans certains secteurs, ou ne permettent pas l'accès de véhicules de secours, (il s'agit de sentiers piétons, non carrossables, difficiles d'accès) les délais d'intervention des équipes de secours en certains endroits pourront être supérieurs à 1 heure, à partir du moment où l'alerte sera donnée.

De fait, il ne pourra être reproché aux organisateurs du trail de Senlis les conséquences inhérentes à cette situation.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Article 8°- Assurances:

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 9°- Classement et récompenses:

Il y aura des classements séparés et par catégorie d'âge et de sexe.

Un cadeau sera offert à chaque participant.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Remise des récompenses à partir de 12h00.

Des contrôles pourront être effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Article 10°- Accès . vestiaires:

Autoroute A1 sortie Senlis / direction Paris (D1017).

Les véhicules pourront stationner sur le parking à proximité du gymnase Amyot d'INVILLE et du Lycée Hugues CAPET (D1017 / avenue de Reims). Nombreuses places de parking.

Douches et vestiaires dans le gymnase.

Article 11°- Droit à l'image :

Chaque concurrent autorise les organisateurs de la course nature ainsi que leurs ayants-droit tels que partenaires (média notamment) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la participation à la course nature, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée de 10 ans.

Article 12°- Respect du règlement et du site / sanctions :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification, il s'engage également :

- à respecter strictement l'itinéraire de l'épreuve.
- à respecter et maintenir en état de propreté toutes les parties du trajet de l'épreuve. **NE RIEN JETER sur le parcours.** Des poubelles seront à dispositions à l'arrivée au gymnase.

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles et participants sera disqualifié (aucune réclamation possible).

Article 13°- Modification du règlement :

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement ou le parcours

Article 14° – Loi Informatique et Libertés :

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant.

Les données personnelles collectées par XTREM CHALLENGES lors de votre inscription seront uniquement utilisées dans le cadre de votre participation à la course.